

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de MARTIGNE-sur-MAYENNE

SEANCE du 6 avril 2022

Date de la convocation : 01/04/2022

Date d'affichage : 01/04/2022

L'andeuX mil vingt-deux, le 6 avril à 20 h 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil de la commune de Martigné-sur-Mayenne, sous la présidence de **M. Guillaume CARRÉ, Maire**.

Présents : G Carré, S. Melot, J. Chevallier, F. Bodinier, T. Berthel, C. Ravé, J.F Guittier, P. Coquin, A. Crétois, ~~D. Paillard~~, P. Bertin, B. Cronier, L. Bourgoin, V. Massot, F. Daviau, C. Mellier, L. Coutard, J. Besnard, ~~M.L. Monnier~~ formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé :

M. Paillard- procuration à M. Guittier
Mme Monnier – procuration à Mme Bodinier

Nombre de conseillers :	19
Présents :	17
Votants :	19

Madame Bodiniera été désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 25 mars 2022

Ordre du jour :

0. Rapport d'activités des commissions
1. Tarifs restaurant scolaire, accueil de loisirs et accueil périscolaire 2022-2023
2. Vote des taux d'imposition 2022
3. Reprise anticipée des résultats 2021
4. Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement
5. Vote des budgets primitifs 2022 :
 - Commune et Lotissements de la Guyardière et Antarès
 - Service des eaux et service assainissement
6. Informations et questions diverses.

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE~ ACCUEIL DE LOISIRS~ ACCUEIL PERISCOLAIRE 2022-2023
DCM 2002-04-01

Après avis favorable de la Commission Scolaire, il est donné lecture au Conseil Municipal des propositions de tarifs applicables à compter de l'année scolaire 2022 – 2023. Ces propositions tiennent compte de l'application de nouvelles tranches de quotient familial.

- Restaurant Scolaire : Tarifs commune et hors commune (détail ci-joint)

Le montant de la participation financière versée par la commune de La Bazouge-des- Alleux, est fixé à 0,25 € par repas/enfant depuis le 1^{er} novembre 2016, et versé au prorata du nombre de repas facturé aux familles chaque mois.

- Accueil de loisirs et accueil périscolaire : Tarifs commune et hors commune, appliqués en fonction du Quotient Familial des familles, afin d'être en conformité avec les conventions de la CAF et de la MSA (détail ci-joint).

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs du restaurant scolaire, de l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2022-2023 tels que présentés sur les tableaux joints en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif de Martigné-sur-Mayenne,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

DELIBERE les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,16 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26,30 %

MANDATE M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer mes résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats. Le reprise est justifiée par un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre (documents à annexer à la délibération).

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation. Il est possible au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats 2021, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé de 2021 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2022.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à une régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2022. Les résultats de l'exercice 2021 se présentent comme suit :

CA COMMUNE 2021

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
COMPTE ADMINISTRATIF 2021						
RESULTATS REPOTES		365 537,90	72 710,92			292 826,98
OPERATIONS DE L'EXERCICE	1 558 540,29	1 885 766,09	643 214,67	360 967,13	2 201 754,96	2 246 733,22
TOTAUX	1 558 540,29	2 251 303,99	715 925,59	360 967,13	2 274 465,88	2 612 271,12
RESULTATS DE CLOTURE		692 763,70	354 958,46			337 805,24
RESTES A REALISER			299 163,06	156 343,00	142 820,06	
TOTAUX CUMULES		692 763,70	654 121,52	156 343,00		194 985,18
RESULTATS DEFINITIFS		692 763,70	497 778,52			194 985,18

CA LOTISSEMENT DE LA GUYARDIERE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
RESULTATS REPORTEES		103 075,24	207 046,44		103 971,20	
OPERATIONS DE L'EXERCICE	360 676,93	333 814,04	127 090,41	207 046,44	487 767,34	460 904,45
TOTAUX	360 676,93	436 889,28	334 136,85	207 046,44	694 813,78	643 935,72
RESULTATS DE CLOTURE		76 212,35	127 090,41		50 878,06	

CA LOTISSEMENT DE L'ANTARES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
RESULTATS REPORTEES		13,80	56 513,84		56 500,04	
OPERATIONS DE L'EXERCICE	73 683,91	77 413,91	23 876,47	56 513,84	97 560,38	133 927,75
TOTAUX	73 683,91	77 427,71	80 390,31	56 513,84	154 074,22	133 941,55
RESULTATS DE CLOTURE		3 743,80	23 876,47		20 132,67	

BUDGET EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
RESULTATS REPORTEES		147 440,64		129 381,19		276 821,83
OPERATIONS DE L'EXERCICE	195 744,60	240 454,31	55 763,35	40 637,79	251 507,95	281 092,10
TOTAUX	195 744,60	387 894,95	55 763,35	170 018,98		29 584,15
RESULTATS DE CLOTURE		192 150,35		114255,63		203 575,98

BUDGET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
RESULTATS REPORTEES		53 774,93	7 693,64			46 081,29
OPERATIONS DE L'EXERCICE	109 909,26	95 538,58	59 749,47	36 928,04	169 658,73	132 466,62
TOTAUX	109 909,26	149 313,51	67 443,11	36 928,04	177 352,37	186 241,55
RESULTATS DE CLOTURE		39 404,25	30 515,07			8 889,18

PRESENTATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

M. BERTHEL, adjoint aux finances, présente aux élus cet outil de pilotage financier et politique qui liste l'ensemble des projets programmés par la municipalité pendant la mandature.

Il alerte les élus sur le fait que les finances de la Commune ne pourront répondre à l'ensemble de la programmation et que des arbitrages devront être effectués.

Un débat constructif s'engage au sein de l'assemblée. Les élus s'accordent sur la nécessité de réaliser une étude financière plus élaborée afin de connaître la réelle capacité d'investissement de la commune sur les 10 années à venir.

VOTE DES BUDGETS COMMUNE ET LOTISSEMENTS

DCM 2022-04-04

Après lecture des propositions de budgets 2022 et la reprise des résultats de l'exercice 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

ADOpte et vote à l'unanimité, les budgets primitifs 2022, de la Commune et des lotissements « Résidence de la Guyardière » et « Résidence Impasse Antarès », dont les montants sont les suivants :

→ BUDGET COMMUNE

	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	2 009 183.73	2 009 183.73
Investissement	2 022 459.19	2 022 459.19

→ LOTISSEMENT DE LA GUYARDIERE

	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	280 508.96	280 508.96
Investissement	331 377.02	331 377.02

→ LOTISSEMENT ANTARES

	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	38 886.47	38 886.47
Investissement	52 613.53	52 613.53

VOTE DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

DCM 2022-04-05

→ SERVICE ASSAINISSEMENT

Après lecture des propositions du budget 2022 et la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte et vote à l'unanimité, le budget primitif de l'année 2022 du « Service Assainissement », dont les montants sont les suivants :

	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	128 293.49	128 293.49
Investissement	118 695.96	118 695.96

→ **SERVICE EAU**

Après lecture des propositions du budget 2022 et la reprise des résultats de l'exercice 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte et vote à l'unanimité (19 voix pour), le budget primitif de l'année 2021 du « Service des Eaux », dont les montants sont les suivants :

	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	443 140.08	443 140.08
Investissement	271 645.71	271 645.71

FIN DE LA SEANCE A 23h30

Prochaine réunion du conseil municipal : 11 Mai 2022

Le Maire,
Guillaume CARRE